



N'allumons pas le feu

Nous avons pu constater que nos citoyens sont nombreux à vouloir détruire des végétaux par le feu, c'est un comportement dangereux qui peut provoquer des incendies, le dernier en date a eu lieu ce jeudi 18 juillet à Benque.

Rappelons que cette pratique est strictement interdite du 15 juin au 15 septembre dans les zones exposées au risque d'incendie (pratiquement partout dans notre commune rurale) et réglementée en dehors de cette période. Il n'est pas exclu que l'évolution du climat conduise bientôt à l'interdiction absolue, alors, prenons dès maintenant les bonnes habitudes !

Vous pouvez télécharger le dépliant joint. Bien qu'un peu ancien, il nous informe de nos droits, de nos devoirs, et des sanctions encourues, à lire et à conserver !"